NATIONS UNIES

ASSEMBLEE GENERALE

Distr.
GENERALE

A/C.5/736
11 décembre 1957
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Douzième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 41 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1958

Deuxième lecture du projet de budget

(Note du Secrétariat)

1. Pour faciliter la deuxième lecture, par la Cinquième Commission, du projet de budget pour l'exercice 1958, on a indiqué ci-après le montant des crédits approuvés pour chaque chapitre lors de la première lecture du projet de budget. On a également indiqué le montant des dépenses additionnelles découlant de décisions prises par la Cinquième Commission ou correspondant aux incidences financières de décisions que l'Assemblée générale a prises après avoir examiné les rapports que la Cinquième Commission lui avait présentés.

Comité de bons offices pour le Sud-Ouest Africain

2. Au moment où la Cinquième Commission a fait un rapport (A/3711) à l'Assemblée générale sur les incidences financières du projet de résolution relatif à cette question que la Quatrième Commission avait recommandé à l'Assemblée générale d'adopter et que l'Assemblée a par la suite adopté (résolution 1143 (XII)), le Secrétaire général n'était pas en mesure de présenter des prévisions de dépenses à ce sujet. La Cinquième Commission a recommandé qu'il le fasse de préférence avant la clôture de la présente session.

3. Il ressort des consultations qui ont eu lieu entre les membres du Comité de bons offices que, d'après les prévisions actuelles, le Comité tiendra deux réunions à Londres, chacune d'elles devant durer deux semaines environ. Dans ces conditions, et en supposant que le Président du Comité présenterait son rapport à l'Assemblée générale à sa treizième session, le Secrétaire général estime qu'il faut prévoir

en 1958 des dépenses additionnelles de l'ordre de 15.000 dollars au titre du chapitre 4, c'est-à-dire 7.800 dollars pour les frais de voyage et les indemnités de subsistance des membres du Comité, 5.700 dollars pour les frais de voyage et les indemnités de subsistance des fonctionnaires des services organiques et 1.500 dollars au titre des fournitures et services divers. Au cas où le plan de travail du Comité de bons offices subirait des modifications assez importantes pour qu'il faille prévoir des dépenses additionnelles, le Secrétaire général consulterait le Comité consultatif au sujet des mesures appropriées à prendre.

Inspection

4. A sa 611ème séance, la Cinquième Commission a décidé de reprendre dans son rapport la recommandation du Comité consultatif (A/3624, par. 45) tendant à ce qu'un petit "groupe" soit créé au Service financier afin de renforcer la surveillance constante de l'organisation et de la gestion efficaces des bureaux extérieurs et missions et des activités du Siège, y compris l'utilisation contrôlée des ressources en personnel. Il est proposé que le Secrétaire général mette au point, en consultation avec le Comité consultatif, des mesures pratiques pour donner suite à cette recommandation en 1958. A cette fin, le Secrétaire général a consulté le Comité consultatif et, bien que les plans détaillés concernant l'effectif et le fonctionnement du groupe d'inspection ne soient pas définitifs, il estime que les crédits additionnels requis pour 1958 s'élèveront à environ 40.000 dollars. Ce montant comprend 26.000 dollars au titre du chapitre 6 et 6.500 dollars au titre du chapitre 7 pour couvrir les traitements de deux administrateurs et d'un agent des Services généraux ainsi que les dépenses communes de personnel correspondantes, et 7.500 dollars au titre du chapitre 8 pour frais de voyage de personnel en mission. Il serait entendu pour le Secrétaire général que ces postes et crédits de voyage supplémentaires seraient expressément réservés aux fins de l'inspection.

/...

Chapitres			Dollars
1.	Frais de voyage des représentants et des membres des Commissions et Comités		638.800
2.	Réunions et conférences spéciales		2.250.000 1/
3.	Comité des commissaires aux comptes		53.000
4.	Missions spéciales et activités connexes	1.910.500	
	A ajouter : Avenir du Togo sous administration française	157.400 2/	
	Comité de bons offices pour le Sud-Ouest Africain	15.000 3/	2.082.900
5.	Service mobile de l'Organisation des Nations Unies		893.600
6.	Traitements et salaires	27.585.750	
	A ajouter : Classement de Genève aux fins des ajustements	75.500 4/	
	Groupe d'inspection	25.000 5/	27.685.250
7.	Dépenses communes de personnel	5.791.150 6/	
	A ajouter : Plan d'assurance-soins dentaires	35.000 7/	
	Groupe d'inspection	6.500 5/	5.832.650
8.	Frais de voyage du personnel	1.384.700	
	A ajouter : Groupe d'inspection	7.500 5/	1.392.200
9.	Dépenses de représentation		20.000
9a.	Versements prévus aux paragraphes 2 et 3 de l'annexe I du Statut du personnel		65.000
10.	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	732.000	
	A ajouter : reclassement de Genève aux fins des ajustements	7.700 4/	739.700
11.	Comité central permanent de l'opium et Organe de contrôle des stupéfiants	97.400	
	A ajouter : reclassement de Genève aux fins des ajustements	1.800 4/	99.200
12.	Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies		134.600
13.	Frais généraux		5.026.100 8/

/...

Chapitres		Dollars
14.	Imprimerie, papeterie et bibliothèque	2.169.900
15.	Matériel et installations	507.000
16.	Administration de l'assistance technique	386.700
17.	Développement économique	479.400
18.	Activités sociales	925.000
18a.	Activités dans le domaine des droits de l'homme	55.000
19.	Administration publique	300.000
20.	Dépenses spéciales	2.649.500
21.	Cour internationale de Justice	650.000
	Total	55.035.510

Notes se rapportant au tableau ci-dessus

1/ La recommandation du Comité consultatif n'avait pas encore été examinée en première lecture au moment où le présent document a été rédigé.

2/ Rapport de la Cinquième Commission sur les incidences financières du projet de résolution proposé par la Quatrième Commission (A/3750). L'Assemblée générale a adopté ce projet de résolution le 29 novembre 1957.

3/ Voir les paragraphes 2 et 3 ci-dessus.

4/ Décision de la Cinquième Commission, à sa 625ème séance, approuvant l'application de la classe 2 aux fins des ajustements (indemnités de poste). Le Secrétaire général avait estimé à titre provisoire que, dans le cas d'une décision de cette nature, un crédit additionnel de 80.000 dollars serait nécessaire pour 1958. Une évaluation plus détaillée qui vient d'être faite indique que 83.000 dollars seront nécessaires, à savoir : 73.500 dollars au titre du chapitre 6 pour le personnel de l'Office européen des Nations Unies à Genève, 7.700 dollars au titre du chapitre 10 pour le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, et 1.800 dollars pour le Secrétariat commun du Comité central permanent de l'opium et de l'Organe de contrôle des stupéfiants.

5/ Voir les paragraphes 4 et 5 ci-dessus.

6/ Compte tenu de 72.000 dollars virés du chapitre 7 au chapitre 13, conformément à la recommandation du Comité consultatif relative aux programmes de stage et d'études (A/3743, par. 5), que la Cinquième Commission a approuvée à sa 638ème séance.

7/ Décision prise par la Cinquième Commission à sa 628ème séance. Le Secrétaire général a estimé que le coût annuel total de l'assurance-soins dentaires serait de l'ordre de 100.000 à 120.000 dollars. La Cinquième Commission a décidé que l'Organisation devrait prendre à sa charge le tiers de ces frais.